



AVIS D'APPEL D'OFFRES 2022-GE-37

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour la fourniture de microconduits en vue d'un projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques enfoui par microtranchée et enfouissement direct.

Les soumissions, sous enveloppes scellées, seront reçues jusqu'à 10 h, le 8 avril 2022, au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions à 10h05.

Les soumissions devront être déposées en deux (2) copies ainsi que sur une clé USB et être accompagnées notamment des documents suivants :

- Une garantie de soumission égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours;
- Si la garantie de soumission est sous forme de cautionnement : une lettre d'engagement stipulant qu'un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services seront accordés au soumissionnaire.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), à compter du 23 mars 2022. Pour les fins de la consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie : « Communication, détection et fibres optiques » et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « micros conduits, fibres optiques, fourniture, microtranchées ».

Pour toute question, veuillez vous adresser par écrit à l'adresse courriel suivante soumissions@vss.ca.

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions, ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 23 mars 2022.

La greffière et directrice des Services juridiques,